



Proposition de projet dans le cadre du grand emprunt national Accélérer le transfert de technologies

Ce projet propose de créer plus de valeur à partir des résultats de la recherche publique, en soutenant douze sociétés dédiées au transfert de technologie sur les principaux pôles universitaires. Ces sociétés se substitueront aux dispositifs de valorisation existants pour proposer un guichet unique et professionnel pour les chercheurs et les entreprises, disposant de la taille critique. Elles seront dotées de ressources pour financer la maturation des projets à fort potentiel. Elles pourront s'appuyer sur les compétences des filiales des organismes de recherche, qui se mettront au service des alliances et renforceront leurs coopérations. Elles associeront des scientifiques, des responsables de pôles de compétitivité, des entrepreneurs et des capitaux-risqueurs à leur gouvernance. Les projets seront sélectionnés selon un cahier des charges exigeant et évalués dans le temps sur l'activité économique qu'ils auront créée.

Etat des lieux

Les collaborations entre la recherche publique et les entreprises sont essentielles pour la prospérité et la compétitivité d'une économie. Or le retard français en la matière est avéré : à titre d'exemple, les contrats passés par des entreprises représentent 4,6% du budget de la recherche publique française, contre 11,8% en Allemagne ; les licences concédées à l'industrie représentent 1% du budget des universités françaises, contre 3% aux Etats-Unis.

L'excellence de notre recherche n'est pas en cause. Mais son articulation avec les entreprises n'est pas naturelle, et requiert d'importantes ressources humaines (services ou sociétés de valorisation) et financières (financement de la maturation de l'invention, aussi appelée « preuve de concept », qui permet de rapprocher une invention du marché). **Or nos pôles universitaires ne disposent pas de moyens suffisants dans ces domaines.**

- **Les dispositifs de transfert de technologie sont trop fragmentés.** On en compte jusqu'à dix sur certains pôles universitaires. Conséquence : plus de 50% de ces dispositifs comptent moins de 3,5ETP, et leurs personnels ne sont pas assez rémunérés.
- **Le financement de la phase de « maturation » est insuffisant.** Les expériences observées à l'étranger montrent qu'un montant équivalent à 1,5% du budget de la recherche académique devrait être disponible pour cette phase, au lieu de 0,1% actuellement. Or ce sont toutes les formes de « co-crédation de valeur » publiques-privées qui sont stimulées par la phase de maturation : les transferts de licences à l'industrie, les créations de start-up, mais aussi la recherche contractuelle, qui bénéficie de ce ressourcement technologique.

Des guichets uniques et professionnels sur les principaux pôles universitaires et un investissement accru pour financer la phase de maturation

L'emprunt est une opportunité de combler le déficit d'investissement dans le transfert de technologie. Le cœur du projet est la création de douze sociétés « d'accélération du transfert de technologie » sur les principaux pôles universitaires.

- Ces sociétés, **filiales d'un ou plusieurs Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur**, se substitueront aux structures existantes et deviendront le guichet territorial unique pour les chercheurs et les entreprises. Elles auront la taille critique pour recruter des spécialistes du transfert de technologie et seront dotées de ressources pour le financement de la phase de maturation. Elles associeront scientifiques, pôles de compétitivité, entrepreneurs et capitaux-risqueurs à leur gouvernance pour sélectionner les projets ayant le plus fort potentiel de création de valeur.
- Leur mission est d'être une passerelle entre **la recherche et le marché** : identifier les inventions ayant un potentiel économique, en assurer la protection (dépôt de brevet), la maturation (financement et gestion de

projet), le transfert (sous forme de licence ou de création de start-up). Et aussi encourager la recherche partenariale, qui est un vecteur privilégié de collaboration.

- Ces sociétés travailleront en lien étroit avec les pôles de compétitivité, pour resserrer les liens entre sphère publique et privée et être à l'écoute des besoins des grands groupes et des PME.
- L'activité générée complètera le soutien financier des établissements et des collectivités locales pour permettre aux sociétés d'atteindre un équilibre financier au bout d'une dizaine d'années.

Au niveau national, les alliances ont un rôle important à jouer. Les filiales de valorisation des organismes de recherche doivent se mettre à leur service. Elles proposeront des services à forte valeur ajoutée aux sociétés locales et seront dotées pour renforcer leur capacité de financement du pré-amorçage. Elles devront progressivement coopérer pour développer des portefeuilles publics de brevet.

Les projets seront sélectionnés selon un cahier des charges exigeant. Les dotations seront libérées par tranches, en fonction de l'activité économique créée. Ce mécanisme donnera un instrument de contrôle très efficace à l'Etat investisseur.

Impacts sur l'économie, la société et la science

Ce projet répond parfaitement au cahier des charges du grand emprunt :

- « **Economie de la connaissance** » : l'accélération des dépôts de brevets et des projets transférés aux start-up et à l'industrie permettra de créer plus de 100.000 emplois hautement qualifiés en 20 ans.
- « **Compétitivité des entreprises** » : les transferts de technologie, les contrats de recherche et le recours accru aux plateformes technologiques stimuleront la R&D privée, l'investissement dans des équipements industriels innovants, et donc notre compétitivité hors-prix.
- « **Retour sur investissement** » : le retour sur investissement pour la collectivité est assuré par l'activité et les emplois créés (avec plus de 100 M€ par an de recettes fiscales pour l'Etat prévues). Par ailleurs, les sociétés pourront s'autofinancer au-delà de dix ans.

Les impacts sociaux-économiques sont très importants car ce projet a un effet de levier sur l'ensemble des investissements préexistants dans la recherche académique.

Enfin, il est marqué d'externalités positives importantes car il simplifiera l'écosystème d'innovation au sein de nos principaux pôles d'excellence, et contribuera à l'émergence de réels « campus clusters » assurant un continuum allant de la recherche fondamentale à ses applications industrielles.

Partenaires : sept sites pilotes, et une forte implication des pôles de compétitivité

La création de ces sociétés a été demandée par le Président de la République à l'occasion d'un déplacement à Aix-en-Provence en avril 2009. Aussi, **sept sites pilotes, associés étroitement aux pôles de compétitivité, travaillent déjà depuis plusieurs semaines à la création de leur société, et seront prêts dès 2010.** Il s'agit de Saclay, Paris VI, Lyon, établissements de PACA, établissements du Grand Ouest - alliance des PRES Bretagne & Pays de La Loire, Aquitaine, Alsace. **Avec cinq autres sites, les principaux pôles universitaires seront couverts. Les pôles de compétitivité participeront à la gouvernance de ces sociétés.**

Mise en œuvre

- Soutenir sur les douze principaux pôles universitaires des **sociétés d'accélération du transfert de technologie** chargées de mieux valoriser les résultats de la recherche, notamment en finançant la preuve de concept de projets innovants et en accompagnant la création d'entreprises innovantes. Doter ces sociétés d'un capital suffisant pour dix années d'exercice, échéance à laquelle elles pourront atteindre leur **équilibre financier**.
- Mettre les **filiales de valorisation des organismes de recherche** au service de ces sociétés, notamment pour constituer des grappes de brevets publics et renforcer leur capacité de financement du pré-amorçage.